



► **En comprendre nos factures**

Concrètement, que payez-vous ?

100 % du montant de votre facture revient à l'eau pour investir dans le patrimoine, protéger la ressource et, bien sûr, vous financer les services d'eau potable et d'assainissement collectif.

Votre facture finance les missions de 3 organismes publics complémentaires : l'Agence de l'eau, le syndicat Eau 17 et le RESE.

Le RESE est une régie publique. Nous sommes au quotidien pour un service de qualité pour tous, à un prix unique. Les dépenses budgétaires et les tarifs pratiqués sont votés par les élus à l'équité dans une logique de maîtrise des coûts, d'efficacité des résultats financiers, sont mis en œuvre dans les services d'eau et d'assainissement.

Document destiné à l'usage des abonnés (interne 2024)



► **Votre service public de l'eau**

70 ans à vos côtés

En 2024, le RESE célèbre ses 70 ans de service au public. C'est l'occasion d'évoquer avec plaisir le passé et la qualité des services d'eau, des stations d'épuration et de vous rencontrer lors de manifestations thématiques : journées mobilis de l'Eau, journées mobilis de l'assainissement, journées municipales du Patrimoine, fête de la Source, semaine de l'Industrie...

www.rese.fr



©O tempora

RESE'EAU 2024

1 DOCUMENT Publié le 16 février 2024

L'édition 2024 vous permet de bien comprendre votre facture, évoque la qualité de l'eau distribuée au robinet, ce qu'il faut savoir pour prévenir les risques d'interruption de service en assainissement collectif et donne des astuces pour réduire votre consommation.



2024_RESE_lettre_info_al

PDF - 1.41 Mo

(Télécharger)
(Feuilletter)



RESE

131 cours Genêt - CS

30551

17119 SAINTES Cedex